



Fiche composant

KNAUF Pérïbreak Poutre

Le produit : présentation

KNAUF Pérïbreak Poutre est une forme isolante découpée dans des blocs de polystyrène expansé blanc ignifugé KNAUF Therm Th36 SE.

Le produit : pour quoi faire ?

Traitement des ponts thermiques linéiques des poutres de refend de section 200*200mm des planchers nervurés à poutrelles et entrevous polystyrène Knauf pour :

- Vide sanitaire accessible ou non accessible et plancher haut de sous-sol des bâtiments d'habitation de 1^{ère} et 2^{ème} famille, maisons individuelles Niv. ≤ R+1 et bâtiments collectifs Niv. ≤ R+3 ;
- Vide sanitaire non accessible des Etablissements Recevant du Public.

Caractéristiques :

Epaisseur [mm]	80
Longueur [mm]	1200
Largeur [mm]	360
Hauteur [mm]	280
Type de bords	Droit
Code article	2852887
Conditionnement (pièces/colis)	10
Réaction au feu NF EN 13501-1	Euroclasse E
Réaction au feu Arrêté du 21 novembre 2002	M1
Conductivité thermique [W/(m.K)]	0.036
Résistance thermique [m².K/W]	2.25
Pont thermique ψ [W/m.K]	0.09 à 0.12

Documents de référence :

- ACERMI n°03/007/182 pour les panneaux issus des blocs KNAUF Therm Th36 SE
- FDS KNAUF Therm SE Version J du 23/09/2015
- Réaction au feu :
 - M1 PV de classement de réaction au feu RA16-0313
 - Euroclasse E Rapport de classement européen RA17-0156
- Mise en Œuvre :
 - Application conformément à la Fiche Système KNAUF

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Fiche de Mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas sont également à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels